



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2023

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 8 h 10.

2. Formalités de convocation

2023.05.01

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

DE RENONCER aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2023.05.02

Il est proposé par : Guylaine Perreault
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2023

4. Permission d'occupation de lieux appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

2023.05.03

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'occupation de lieux appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), soit pour une partie du lot 2 800 351 et une partie du lot 2 800 368, pour une durée d'un an à compter de la signature de la permission d'occupation et renouvelée automatiquement à sa date anniversaire, jusqu'au 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité occupe déjà ces lieux et souhaite continuer d'occuper les lieux.

ATTENDU QUE des frais de 636,34 \$ (taxes incluses) doivent être payés en considération de la permission d'occupation.

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantal Duval, à signer la permission d'occupation au nom de la Municipalité de Saint-Alexis.

D'AUTORISER le paiement de 636,34 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

2023.05.04

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 8 h 15.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire